



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 15 février 2023

ARRETE TEMPORAIRE N° 085/2023

Code Voie : 1395
Avenue Sampiero Corso

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande du pôle **Espaces Verts** qui sollicite l'autorisation de règlementer la circulation dans le cadre de l'entretien des accotements de chaussée de l'avenue Sampiero Corso.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **27/02/2023 au 31/03/2023 de 20h00 à 24h00**.

Article 2 : La circulation est réduite à une voie sur l'**avenue Sampiero Corso** sur la partie comprise entre le rond-point Victor Lorenzi (magasin BUT) et le rond-point Sampiero Corso.

Article 3 : Les services techniques de la ville mettront en place la signalisation réglementaire de sécurité et de police ainsi que le présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia

Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex

+33(0)4 95 55 95 55

mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 15 février 2023

ARRETE TEMPORAIRE N° 084/2023

Code Voie : 1461
RT 12

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande du pôle **Espaces Verts** qui sollicite l'autorisation de règlementer la circulation dans le cadre de l'entretien des accotements de chaussée de la RT 12.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **21/02/2023 au 23/02/2023 de 20h00 à 24h00**.

Article 2 : La circulation est réduite à une voie sur la **RT 12** sur la partie comprise entre le **rond-point de Cuir Center et le rond-point des Casette**.

Article 3 : Les services techniques de la ville mettront en place la signalisation réglementaire de sécurité et de police ainsi que le présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée

Linda PIPERI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr